



Compte rendu de la réunion n°4 des « Apis » du Cercle



Du samedi 23 octobre 2021 à 14h animée par Axel RENAUD

Thèmes abordés :

Visite d'un rucher avec des plantes mellifères

Le varroa : traitement, comptage sur un rucher

Pollen

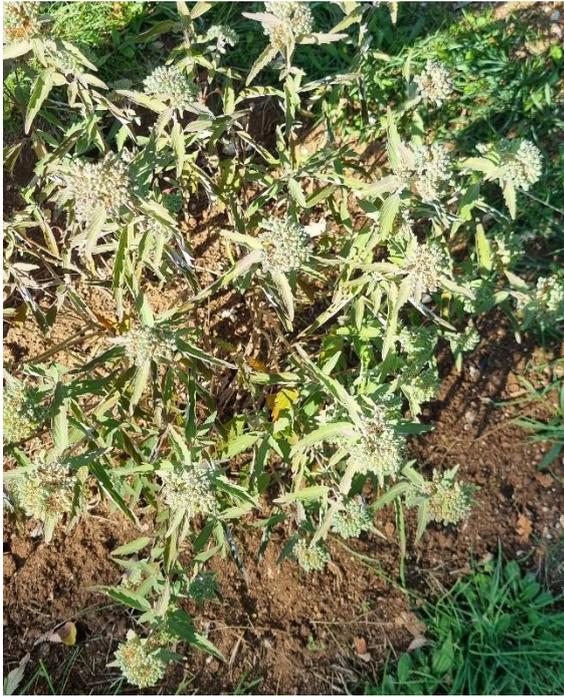
Nourrissement

❖ Visite du rucher de la Bergerie de Berdine

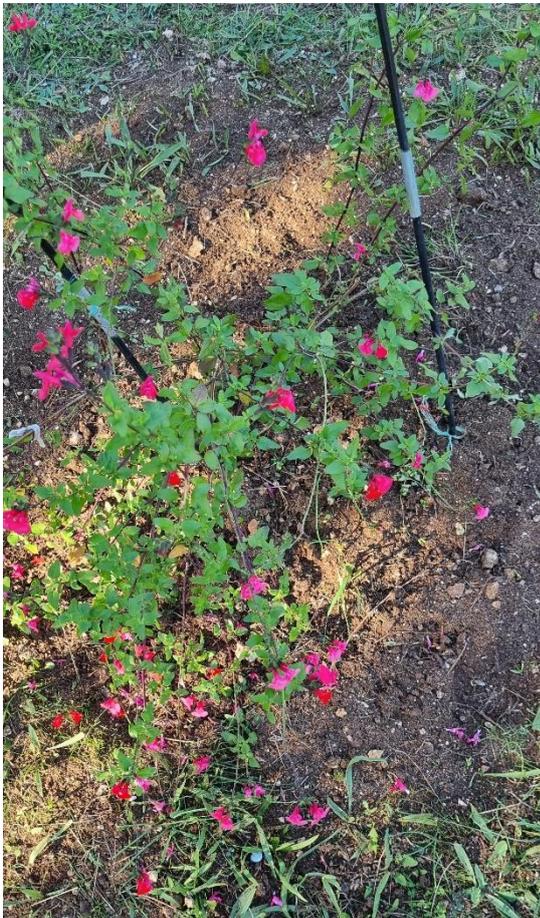
Nous remercions la Bergerie de Berdine pour son accueil et de nous avoir permis de visiter son rucher avec son jardin de plantes mellifères.



CARYOPTERIS



SAUGE OU SALVIA



CHOZIA TERNATA





Info utile : Voici un lien où vous pourrez télécharger des documents et notamment une liste de plus de 470 plantes mellifères, et également comment faire une haie mellifère...: 🙌
https://drive.google.com/drive/folders/1GqSeDy1y9JnkREaU9O_Z9_o8gVBxWDXm?usp=sharing

Notre groupe a effectué un contrôle des ruches pour faire un comptage des varroas présents.



❖ Varroa

Petit rappel rapide :

Le varroa est un petit acarien parasite de l'abeille et provoque la maladie de la varroase ou varroose, qui peut causer la perte de plusieurs colonies d'abeilles.

Femelle : plus large plus longue, couleur brun foncé



Mâle : plus rond 😊 et jaunâtre



Le varroa se nourrit sur l'abeille en perçant la cuticule de l'abeille. Les varroas vont également sur les larves

❖ Comptage varroas phorétiques et observation des ruches

A l'aide d'un testeur varroa composé d'une boîte transparente avec couvercle pour comptage, et d'un anesthésiant (cartouche de CO2) inoffensif pour nos petites abeilles, nous avons prélevé un échantillon d'abeilles sur 2 ruches.



1. Prélever un certain nombre d'abeilles sur un cadre de couvain de préférence, soit en secouant dans un couvercle de ruche puis verser dans récipient, ou alors en prenant le récipient et effectuer un geste de haut en bas pour récolter les abeilles doucement. Il faut remplir d'abeilles la partie entre les 2 lignes rouges.



2. Anesthésier les abeilles et le varroa en diffusant du CO₂ pendant 10 secondes.
3. Peser votre boîte remplie d'abeilles (Penser à peser votre pot plastique vide avant afin d'avoir la tare).

Comptage varroas :

Idéalement prendre 300 abeilles soit environ 42 g (236g avec pot en plastique compris)
Poids d'une abeille : 0.14 g (peut varier de 80 à 140 mg) – tare du pot plastique environ 194.4g

4. Secouer le testeur pendant 10 secondes pour faire tomber les varroas à travers la grille.
5. Compter le nombre de varroas.
6. Remplir la fiche « Comptage varroa » en ligne sur notre site internet (<https://www.cercle-union-caseneuve.com/Fiches-techniques>).
7. Remettre les abeilles dans la ruche, elles se réveilleront petit à petit sans aucune séquelle.
8. Laver le testeur afin de ne garder aucuns varroas.

❖ **Quelques indicateurs pour déchiffrer le résultat du comptage**

Visite de printemps : VP (varroas phorétiques) <0.5

Saison apicole : VP <5.0

Avant lavande : VP >3.0 = perte potentielle de 1 à 13 kg de miel

Fin de saison (fin août) : VP >8.0 = il faut traiter au plus vite !

Octobre après traitement d'aout : VP <2.0 sinon 2^{ème} traitement d'hiver

❖ Traitement

Il est donc impératif d'effectuer **le 1^{er} traitement** avec les lanières « APIVAR » (produit avec AMM) juste après la récolte.

Une lanière contient environ 500 mg d'amitrazé (principe actif du médicament).

La posologie est de 2 lanières par ruches dans les inter-cadres entourant le couvain.

Il faut les laisser environ 8 semaines dans l'idéal.

Mode de fonctionnement du médicament

1 Les abeilles se frottent à la lanière se chargeant de molécules d'amitrazé

2 L'amitrazé est distribué parmi les abeilles par contact

3 Les varroas phorétiques sont ainsi exposés à l'amitrazé entraînant à une paralysie puis à une mort par inanition

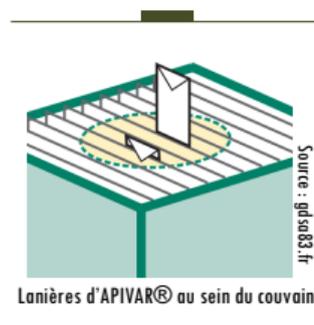
4 Les acariens tombent au fur et à mesure au fond de la ruche, et cela sur quelques générations



L'amitrazé migre depuis l'intérieur de la lanière jusqu'à la surface au fur et à mesure pour être en contact avec les abeilles



Source : www.veto-pharma.com



Source : gd sd 83.fr

Lanières d'APIVAR® au sein du couvain

Du fait de son mode de fonctionnement par contact il est impératif de placer les lanières d'APIVAR® au plus près dans le couvain.

Important : il est recommandé de traiter hors période de miellée pour garantir la bonne qualité de votre miel. Et les lanières ne doivent pas rester tout le temps dans la ruche, il faut les enlever avant la mise en place des hausses au printemps.

Attention : Ce qu'il ne faut pas faire

Traiter avec des hausses pleines sur la ruche.

Réutiliser de vieilles lanières

Laisser les lanières tout l'hiver (risque de résistance) car le varroa est intelligent, il enregistre dans ses gènes les différents traitements afin d'y être plus résistants.

Manipuler les lanières sans gants étanches.

JETER LES LANIERES DANS LA NATURE, car l'amitrazé est toxique pour l'environnement.



Bon à savoir : Les pharmacies peuvent récupérer les lanières (sans clou ni fil de fer) afin de les éliminer correctement.



Le 2nd traitement doit se faire à l'entrée de l'hiver en période sans couvain, en fonction de la météo de décembre à février, avec un produit type Oxybee avec AMM (autorisation de mise sur le marché) à base d'acide oxalique par dégouttement ou par sublimation. Il y a également l'ApiBioxal avec AMM qui peut être acheté en pharmacie (composé d'une bouteille de sirop avec son sachet d'AO)

Attention ! Comme toutes les préparations à base d'acide, il est fortement conseillé de vous équiper d'un masque, de gants, lunette de protection et de seringue. C'est une substance très toxique pour l'homme à forte dose, évitez tout contact pendant la préparation et pendant l'application. Rincez tous les ustensiles après usage.

❖ Les bienfaits du pollen frais



Le pollen frais est une incroyable source de protéines, il contient plus de 8 acides aminés essentiels. Il est une source de vitamines, de fibres et de minéraux. Enfin c'est un anti-oxydant et il agit comme un probiotique.



Bon à savoir : ses nombreuses propriétés varient en fonction de la fleur que les abeilles ont butinée.

En effet, ce pollen des abeilles n'est pas le même pollen que celui porté par les vents dit « Pollen anémophile » qui est le plus allergène.

Le Pollen "entomophile" (transporté par les insectes) est récolté sur les fleurs mellifères par les abeilles. Elles l'enrichissent ensuite de nectar pour former des petites pelotes transportables. Elles vont ensuite le stocker dans les alvéoles de la ruche puis le consommer puisqu'il est leur apport en protéines. C'est aussi en transportant ces pollens qu'elles assurent la pollinisation des fleurs et donc leur reproduction.



Pour récolter du pollen frais sur vos ruches, vous pouvez mettre des trappes à pollen (il existe divers modèles en vente), cependant il faut les laisser qu'une certaine durée (1 semaine environ), et les mettre sur toutes les ruches. Si vous ne les mettez pas sur toutes vos ruches, il risque d'y avoir un dépeuplement des ruches avec trappe.



❖ Nourrissement

En fonction du poids de votre corps de ruche, vous pourrez évaluer la nécessité de nourrir vos ruches dès maintenant ou plus tard.

Le dernier endroit où l'abeille enlève du miel c'est autour du couvain.

Il existe plusieurs types de nourriture, en voici quelques exemples :

- **Le sirop** : elles le déplacent où elles veulent dans la ruche.
- **Le candi** : est un pain de sucre pour abeilles, et qui lui permet de se nourrir directement et leur permettent généralement de tenir tout l'hiver, en fonction de la dureté de l'hiver bien sûr.
- **Le sirop maison** : eau + sucre ne se conserve pas très longtemps si pas de conservateur.

Il faut savoir que les nourrissements les plus digestes pour l'abeille sont ceux à base de glucose, fructose, saccharose. Le maltose présent en trop grande quantité dans certain sirop est très peu digeste pour nos abeilles.



Attention aux sucres trop raffinés qui sont plutôt néfaste que bénéfique.

Petit conseil : il faut bien suivre et nourrir vos ruches en début d'année, car pour le moment elles ont encore des réserves.

❖ Rappel important

Pensez à déclarer vos ruches, la période de déclaration est ouverte du 01 septembre au 31 décembre.

Déclarez vos ruches
entre le 1^{er} septembre
et le 31 décembre

→ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.
→ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne
mesdemarches.agriculture.gouv.fr

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

- Connaitre l'évolution du cheptel apicole
- Améliorer la santé des abeilles
- Mobiliser des aides européennes

Bonne lecture à tous